

**L'an deux mille vingt et un et le Dix-sept Mai à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.  
La convocation était du 04 Mai 2021**

**PRESENTS** : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine,, DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe, LESPES Jean-Luc, TORREGARAY Alice.

**EXCUSES** : JOUBERT Estelle,

**Secrétaire de séance** : M. CLOCHER Romain

Le projet de compte rendu de la dernière réunion en date du 06 Avril 2021 a été communiqué à chacun des Conseillers Municipaux. Monsieur Le Maire demande si quelqu'un a des observations par rapport à ce procès-verbal. La réponse étant négative, le compte rendu est approuvé.

### **-001- DECISIONS MODIFICATIVES BUBGET 2021 n° 1 et 2**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget Primitif suite à l'inscription de la reprise du Résultat d'investissement au compte R 001 en lieu et place du Compte D 001 pour un montant de **3 538.88 €**.

Pour régulariser cette situation, il convient donc d'inscrire la dépense mais également de compenser la mauvaise imputation au niveau de la recette et ce afin de respecter l'équilibre budgétaire. Monsieur Le Maire donne le détail des propositions de modification

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le Budget Communal 2021 comme suit :

#### **SECTION d'INVESTISSEMENT**

##### **RECETTES:**

Cpte 021 : Virement de la Section de Fonctionnement : + 7 077.76

Cpte 001 : Solde d'exécution d'Investissement reporté : - 3 538.88

##### **DEPENSES :**

Cpte 001 : Solde d'exécution d'Investissement reporté : + 3 538.88

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **DEPENSES :**

Cpte 023 : Virement à la section d'Investissement : + 7 077.76

Cpte 615221 : Entretien Réparation Bâtiments Publics : - 7 077.76

### **-002- ALIENATION CHEMIN RURAL « du Crierey »**

Monsieur Le Maire rappelle les étapes de la procédure et les délais à respecter par rapport à chacune des étapes ; il procède à la lecture du Rapport du Commissaire Enquêteur et du Bilan de l'Enquête Publique concernant ce chemin.

Monsieur Le Maire demande ensuite à chaque Conseiller Municipal de se prononcer par vote pour à la suite à donner. Après vote et à l'unanimité l'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour la poursuite et se détermine pour la vente de la partie du Chemin Rural chemin rural qui a fait l'objet de la procédure au Groupement Forestier de Martichot. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à poursuivre la procédure et à signer tous les documents liés à cette décision.

### **Questions autres Chemins :**

Monsieur Le Maire interpelle le Conseil Municipal par rapport aux différentes interventions et courriers enregistrés lors de l'enquête publique. Il a été évoqué des chemins exploités par un agriculteur ainsi que les chemins qui ont un intérêt pour un réseau de randonnées.

Lors de cette réunion, il est notamment question d'un itinéraire retenu pour la prochaine sortie scolaire de l'Ecole de Grignols.

Véronique ANTOINE parle du travail de la Commission Tourisme de la CDC qui a la volonté d'ouvrir des itinéraires mais parfois des accords avec les propriétaires sont nécessaires.

Monsieur Le Maire demande à chacun de réfléchir à ces questions afin de faire un inventaire au niveau communal pour y travailler.

### **-003- ALIENATION CHEMIN RURAL « de Pichaud » :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de renouveler la procédure pour le Chemin Rural de « Pichaud » et qu'il est nécessaire, pour la démarrer, de prendre un arrêté commun avec la commune d'ANTAGNAC, car ce chemin est mitoyen.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer par rapport à la suite à donner. Après vote et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de lancer la procédure pour le chemin de « Pichaud » et autorise Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches et à signer tous les documents liés à ce dossier.

### **-004- REGULARISATION ACHAT DES PARCELLES FOSSÉ BOURG-SUD:**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'acquisition des parcelles de l'emprise d'un fossé le long du Chemin Rural dit « du Bourg à David ». Cette démarche était prévue lors de l'établissement de la division parcellaire initiale, pour la vente des terrains à bâtir, mais n'a pas été menée à son terme.

Les parcelles concernées sont cadastrées : Section C n° 562 d'une contenance de 278 m<sup>2</sup> et Section C n° 563 d'une superficie de 278 m<sup>2</sup>. Il informe le Conseil Municipal que les propriétaires respectifs souhaitent régulariser la situation et vendre à la commune ces parcelles pour un euro symbolique, les frais liés à ces transactions seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'acheter à M. et Mme GASSER Frédéric une parcelle située sur la commune de COURS LES BAINS, lieu-dit « Bourg Sud » consistant en l'emprise du fossé bordant le chemin. Cette parcelle est cadastrée section C numéro 562 est d'une superficie de 278 m<sup>2</sup>, le prix est fixé à un euro ; et à M. et Mme DUFFAU Patrick une parcelle située sur la commune de COURS LES BAINS, lieu-dit « Bourg Sud » consistant en l'emprise du fossé bordant le chemin. Cette parcelle, cadastrée section C numéro 563 est d'une superficie de 278 m<sup>2</sup>, le prix est fixé à un euro.
- d'autoriser le Maire acheter ces parcelles au nom de la commune et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition auprès de l'Office Notarial de Maître Laurent LATOURNERIE, Notaire à BAZAS (Gironde) et précise que les frais inhérents à ces acquisitions seront à la charge intégrale de la commune.
- Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Communal 2021.

## **-005 - ECLAIRAGE PUBLIC :**

François GARBUIO communique le montant des devis pour un contrat de maintenance de l'éclairage public. Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde et INEO ont répondu, il donne dans le détail les éléments des propositions.

Le Conseil Municipal décide de confier la maintenance du réseau Eclairage Public au SDEEG qui est mieux placé financièrement.

Il convient d'étudier pour grouper les 12 postes du Bourg sur un même compteur, le changement des ampoules actuelles par des LEDS et de faire chiffrer l'installation d'un foyer à « Mativet ». Le poste de « La Jacote » peut difficilement être modifié car il faudrait mettre un nouveau compteur pour un seul poste. La mise en place de prises pour les décorations de fin d'année a été chiffrée. François GARBUIO se charge de demander des devis qui seront présentés lors d'une prochaine réunion.

## **-006- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

### **COMPETENCE MOBILITE :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion en date du 07 Avril 2021, il avait donné le compte rendu de la réunion communautaire du 31 Mars et fait état de la décision prise à la majorité avec 26 Pour 236 Contre et 2 abstentions. Comme annoncé, c'est au tour de chacun des Conseils Municipaux des communes membres de se prononcer.

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération prise en Conseil Communautaire et demande au Conseil Municipal de se déterminer.

Monsieur Le Maire fait un exposé complémentaire par rapport au cheminement de sa réflexion sur cette question,

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur :

- la prise de « compétence d'organisation de la mobilité » par la Communauté de communes du Bazadais ;
- sur l'intégration de la compétence dans les statuts de la Communauté de communes, dont un projet de statuts modifiés est joint à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :**

- **Refuser la prise de « compétence d'organisation de la mobilité » par la Communauté de communes du Bazadais ;**
- **Ne pas intégrer la compétence dans les statuts de la Communauté de communes, ce qui n'entraîne donc pas de changement dans les statuts de la CDC du Bazadais.**

### **VOIRIE COMMUNAUTAIRE :**

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que la route de Samazeuilh a été retenue pour les travaux de voirie 2021.

Un groupement de commande pour les gros travaux sur les voies communales est à l'étude au niveau communautaire afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

Monsieur Le Maire précise qu'il a demandé si les communes allaient conserver, pour les travaux urgents, la possibilité de faire appel à des entreprises locales qui interviennent rapidement, il donne l'exemple des curages de fossés.

## **-007- LES SYNDICATS :**

### **SIVOS DE GRIGNOLS :**

Valérie DUCASSE informe que le système pour commander les repas à la cantine par le portail destiné aux Familles est en place.

### **REGIES ELECTRICITE :**

Romain CLOCHER annonce qu'un flyer concernant l'élagage au-dessus des lignes électriques sera imprimé à destination de la population.

### **SYNDICAT DES EAUX :**

Romain CLOCHER demande si quelqu'un a des problèmes par rapport à la présence de calcaire dans le réseau d'eau, ou si un habitant en a parlé à un élu. La réponse est négative, il témoigne que sur son secteur cela devient un problème.

## **-008- ORGANISATION DES SCRUTINS des 20 et 27 Juin 2021 :**

Monsieur Le Maire souligne qu'il convient d'organiser le bureau de vote pour les élections Départementales et Régionales. Afin de répondre aux mesures sanitaires le bureau sera situé salle communale. Il a contacté plusieurs électeurs et des bénévoles se sont proposés pour aider car il est nécessaire d'avoir six personnes présentes en permanence, les élections devant être bien séparées.

Les Conseillers se proposent pour des créneaux horaires.

Monsieur Le Maire va établir un planning des permanences qu'il fera parvenir à tous les intéressés dès qu'il sera finalisé. Il insiste pour une présence de toutes les bonnes volontés au moment du dépouillement.

## **-009- QUESTIONS DIVERSES :**

### **ARRET DE BUS « Liette » :**

Au niveau sécurité des usagers, le busage du fossé nécessite une buse supplémentaire, il est également question de la position du Foyer de l'Eclairage Public. Ce dernier point sera résolu si le devis demandé au SDEEG pour un éclairage solaire répond aux attentes.

### **DEFIBRILLATEUR :**

La commande est passée de manière groupée avec les communes de Sillas et Sendets ; il convient de proposer cinq élus pour assister à la formation. Une liste comprenant Alice, Véronique, Jacques, Catherine et Jean-Luc est arrêtée.

En ce qui concerne les habitants qui suivront une seconde formation organisée par Didier DUCOS, pour l'heure Charlène CLOCHER et Elise DUCASSE sont inscrites.

Si des volontaires se proposent, ils doivent aller à la Mairie pour être répertoriés.

### **PROJET DE CERCLE :**

Des volontaires pour la future association se sont fait connaître à savoir : Brigitte LAUJAC et M. ROUET Jean-Pierre.

### **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE :**

Monsieur Le Maire a été contacté par des administrés concernant deux sites qui ne semblent pas avoir été pris en compte pour la mise en place des lignes qui recevront la fibre. Il s'agit des maisons et du Chai des Vignobles BELLANGER lieu-dit « Balette » et de l'habitation de Mme LABONNE lieu-dit « Thibeau ». Monsieur Le Maire doit prendre contact avec un des partenaires de cette opération, pour obtenir des éléments de réponse.

### **PATRIMOINE et ARTS CREATIFS :**

Véronique ANTOINE travaille sur deux idées pour une animation, elle a pensé à une randonnée de 2 Heures à 2 Heures 30 autour de l'histoire de la commune et l'autre idée serait un marché avec des créations originales.

Elle fait appel aux membres du Conseil pour lui donner des coordonnées ou renvoyer vers elle des personnes qui peuvent être intéressées comme exposants.

Elle souhaite travailler sur le projet de randonnée avec 2 ou 3 élus ; Jacques et Christophe se portent volontaires.

### **COURS-CIRCUITS :**

Monsieur Le Maire informe qu'il a remis à l'association « Cours-circuits » une clef de la salle, les représentants ont pris des mesures pour organiser un lieu de stockage, au niveau de la pièce qui sert de réserve pour le matériel.

**Boîte à livres :** L'association chargée de cette réalisation souhaite adapter ou recycler un meuble ou autre pour recevoir les livres, l'emplacement est prévu sous le futur auvent.

### **ENTRETIEN DE LA SALLE :**

Une liste des tâches ménagères à réaliser régulièrement, par l'employée communale au niveau de la salle communale sera établie. Alice, Romain, Véronique et Didier sont volontaires pour y travailler.

### **CHEMIN ACCES LOCAL :**

Christophe LAFFARGUE, propose de limiter l'accès du chemin de la Salle et de proposer aux chasseurs et autres usagers de passer par le long de la haie côté parking quitte à amener des matériaux si besoin. Cela afin de préserver les abords de la Salle, la tranquillité et la sécurité, des éventuels occupants, notamment pour les enfants sur les nouveaux jeux. Le Conseil Municipal est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 49.